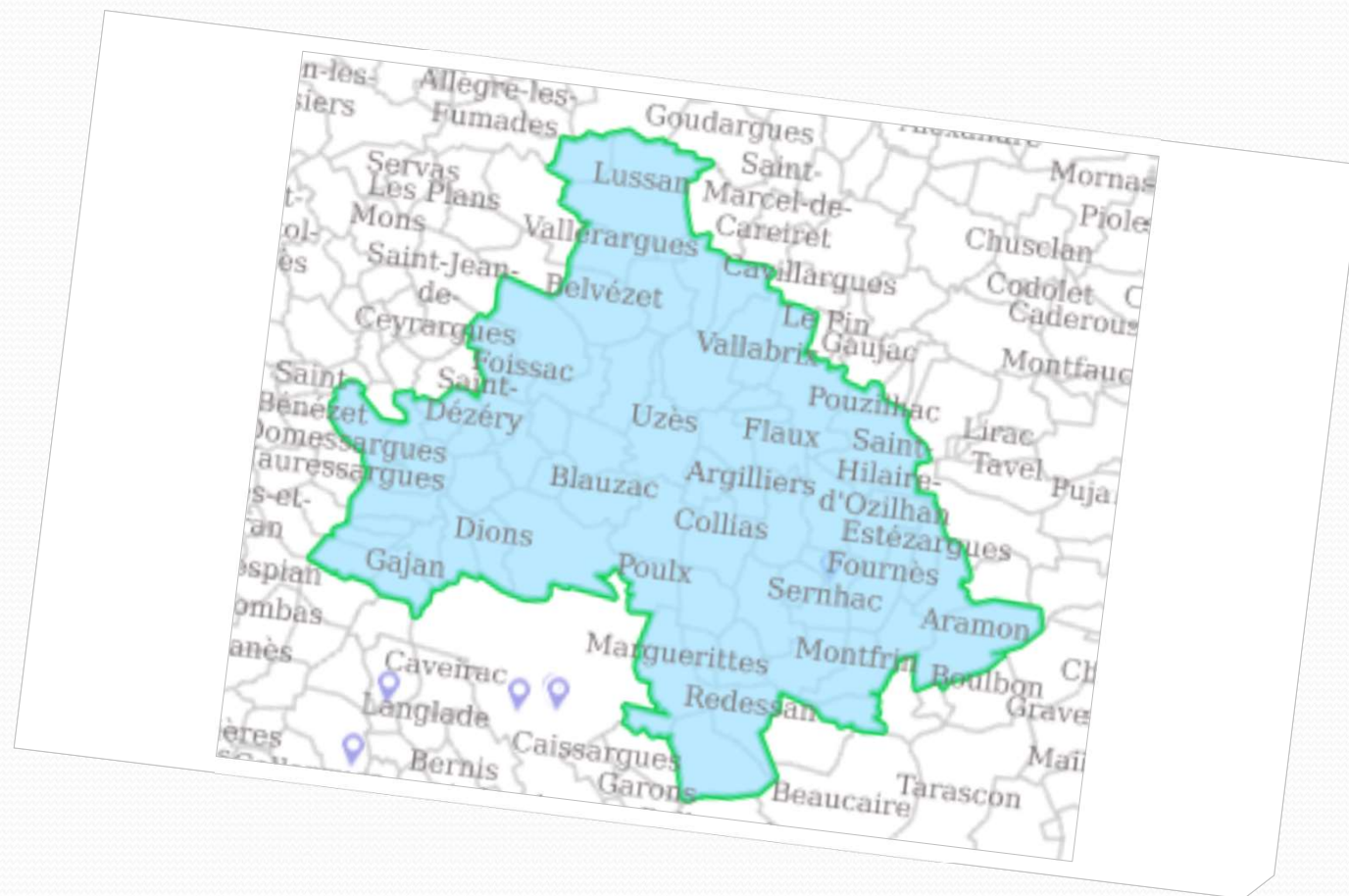


Projet de Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS)

Mardi 30 juin 2020

Association
REGARDS



Déroulé

- **PROPOS INTRODUCTIFS**
- **LES POINTS ET ETAPES CLES**
 - Les différentes étapes : émergence / conception/ contractualisation
 - Les acteurs et la gouvernance
 - Le territoire et le projet de sante
 - Les missions et l'organisation
 - Le dispositif financier
- **Zoom sur LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL**
 - Quelle délimitation territoriale ?
 - Présentation des caractéristiques du territoire pressenti (outil REZONE disponible)
 - Démographie : population/professionnels de santé
 - Offre de soins libérale et hospitalière
 - Prévalence des pathologies
- **Zoom sur LES MISSIONS PRIORITAIRES**
 - Accès aux soins
 - Parcours pluriprofessionnels
 - Prévention
- **ET MAINTENANT... COMMENT POURSUIVRE ET AGIR ?**
 - Identification des PS volontaires
 - Elaboration du projet de santé
 - Définition du calendrier

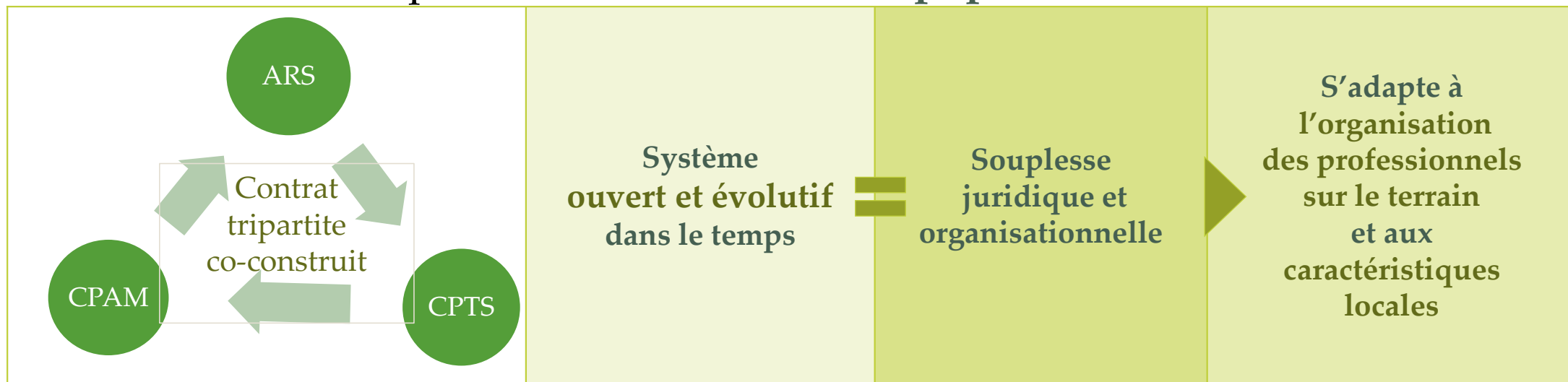


Contexte et enjeux

- Les soins de premiers recours jouent un rôle essentiel sur la santé de la population. En France l'accessibilité aux soins est devenu aujourd'hui un enjeu majeur des politiques de santé.
- Volonté politique de s'appuyer sur le secteur libéral/ambulatoire : fin de l'hospitalo-centrisme,
- 85 à 90 % des problèmes de santé d'une population pourraient être pris en charge par les professionnels libéraux du 1^{er} recours et ceux du 2nd recours de proximité, comme les biologistes et les radiologues.
- Problématique de la disponibilité médicale.
- Les CPTS font partie des 10 mesures phares de « Ma Santé 2022 ».
- Une opportunité pour pérenniser nos métiers et intégrer l'exercice coordonné dans nos pratiques.

UNE CPTS, C'EST QUOI

- Un réseau territorial;
- Initié par les professionnels de santé de ville, pour décider des réponses les plus adaptées à leur territoire;
- Autour d'un projet de santé;
- Pour mieux répondre aux besoins de la population sur ce territoire.



Mode d'emploi d'une création de CPTS

	Analyser les données du territoire, former une équipe
	Définir la gouvernance, le fonctionnement et le statut juridique de la communauté
	Fixer les objectifs (lettre d'intention) et rédiger le projet de santé
	Soumettre le projet à la validation ARS et au conventionnement



**Obtenir des
financements
à chaque
étape**

ACTEURS & GOUVERNANCE



La CPTS est un système **ouvert** : le nombre et le type de professionnels impliqués peut varier selon le projet et évoluer dans le temps.

Elle s'appuie sur les **compétences présentes** sur le territoire

Partenaires de la CPTS :

Hôpital, Clinique

Ehpad

Ssiad

Collectivités territoriales

- L'existence d'un ou plusieurs équipes coordonnées est un facteur majeur de succès pour la création d'une CPTS (dynamiques déjà constituées)



Un conseil d'administration élu par une assemblée générale.

Un bureau constitué de professionnels de santé libéraux qui exécute les décisions du CA.

Coordonnateur : Profil, nouveau métier.



Sur quel type de Territoire ?

- ❖ Il ne s'agit pas d'un territoire administratif mais d'un territoire vécu.

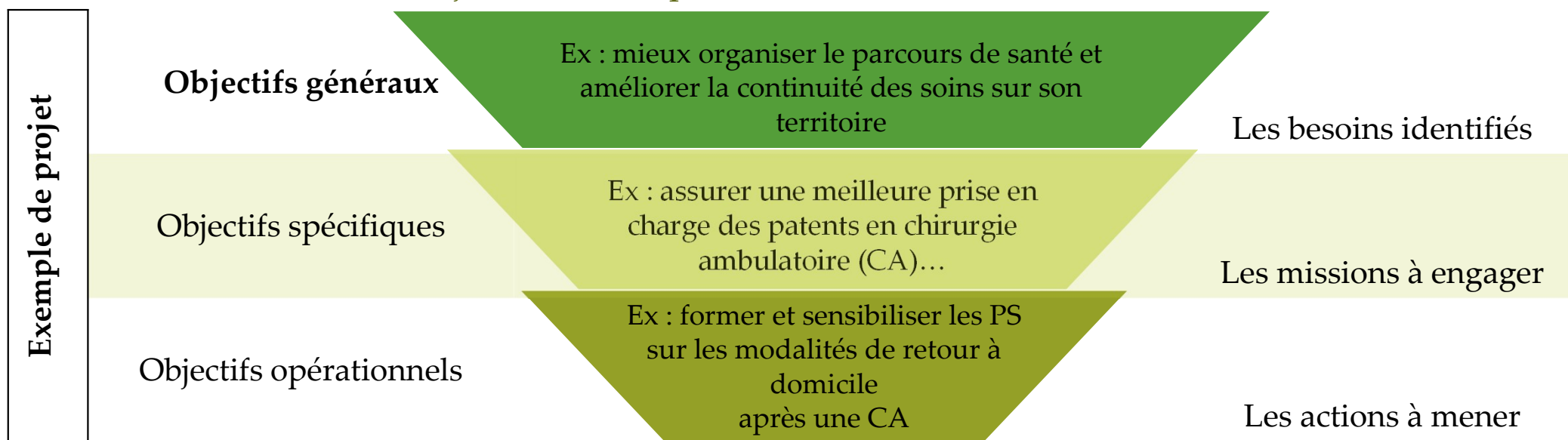
La CPTS répond à une **dynamique pluriprofessionnelle** plutôt qu'à une **entité géographique administrative**

Le territoire pertinent est celui qui :

- réunit des professionnels de proximité volontaires autour **d'un projet de santé commun**
- correspond aux **besoins de santé** des populations locales;
- **évoluera au fur et à mesure** de l'avancement/l'évaluation du projet de santé

Pour quel Projet de santé ?

- Ce sont les **professionnels de santé eux-mêmes** qui **identifient, construisent et pilotent leur projet de santé en regard du diagnostic territorial**, de leur temps, de leurs compétences, dans le cadre des 3 missions prioritaires des CPTS.
- Une démarche **progressive**, une construction au rythme de chaque organisation
- Une rédaction autour **d'objectifs définis par les acteurs de la CPTS**



Quelles missions ?

⇒ 3 missions prioritaires à mettre en œuvre progressivement :

- Faciliter l'accès à un médecin traitant et améliorer la prise en charge des soins non programmés en ville ;
- Organiser les parcours pluriprofessionnels autour du patient ;
- Développer la prévention à l'échelle d'une population.

⇒ 2 missions complémentaires (option) :

- Renforcer la qualité et la pertinence des soins dans une dimension pluriprofessionnelle ;
- Accompagner les professionnels de santé sur le territoire.



Les acteurs de santé de la CPTS définissent eux-mêmes les besoins du territoire sur lesquels ils souhaitent s'engager et les réponses qu'ils souhaitent y apporter en cohérence avec ces missions

Dispositif financier

⇒ Un **double financement** de la CPTS :

1

Pour le fonctionnement de la CPTS

Amorcer son **organisation** avant le démarrage des actions

Assurer son fonctionnement **de manière pérenne**

2

Pour chaque mission engagée

Une **part fixe** dès le **début de chaque mission** (moyens mis en œuvre)

Une **part variable** selon atteinte des **objectifs** fixés et des **moyens déployés**

Dispositif financier

- **Forfait de 50000 à 90000 € dès la signature**

- Financement **selon la taille** de CPTS
- Dès validation du projet de santé et contractualisation, déclenchement de l'aide au fonctionnement



L'amorçage de l'organisation est ainsi d'entrée financée

ANNEES SUIVANTES



Versement du forfait
de fonctionnement (date anniversaire du
contrat)

4 tailles de CPTS			
1	< 40 000 hbts	3	≥ 80 000 < 175 000 hbts
2	≥ 40 000 < 80 000 hbts	4	≥ 175 000 hbts

Dispositif financier

- **Volet fixe et part variable pour chaque mission**

- Chaque mission valorisée par une part équivalente en fixe et en variable selon la taille de la CPTS

- **Financement de la structure** (fonctionnement)

et **aides sur les 5 missions** :

- Peuvent atteindre un maximum de 220 000 €/an pour une taille 1
- Et jusqu'à 450 000 €/an pour une taille 4

Objectifs des missions



Etablis au niveau local, avec
évaluation à date-anniversaire
du contrat

Indicateurs de suivi



Etablis au niveau local

Financement maxi – CPTS Taille 3	
Financement structure	75 000 €
Missions accès aux soins	120 000 €
Mission organisation de parcours pluriprofessionnels autour du patient	90 000 €
Mission développement des actions territoriales de prévention	35 000 €
Mission développement de la qualité et de la pertinence des soins	30 000 €
Mission accompagnement des PS sur le territoire	20 000 €
TOTAL	370 000 €

Dispositif financier



Vous conservez vos rémunérations liées à votre exercice professionnel en intégrant une CPTS

Si vous exercez en maison de santé pluriprofessionnels (MSP) ou au sein d'un centre de santé, **les rémunération conventionnelles en lien avec l'exercice coordonné** sont maintenues

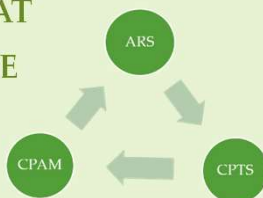


Chaque CPTS dispose d'une **liberté d'appréciation** quant à l'utilisation et l'affectation des fonds alloués (réinvestissement dans des outils de coordination, compensation du temps passé par les professionnels de santé pour la réalisation des missions, etc.)

RESUME EN 6 POINTS CLES

1

UN CONTRAT TRIPARTITE



Souplesse d'organisation

Complémentaires aux organisations
coordonnées existantes

2

4 TAILLES DE TERRITOIRE

Taille 1 : < 40 000 habitants

Taille 2 : entre 40 000 et 80 000 hab

Taille 3 : entre 80 000 et 175 000 hab

Taille 4 : ≥ 175 000 hab

3

ACTEURS CONCERNES

Tout professionnel de santé : médicaux,
auxiliaires médicaux, pharmaciens
d'officines,

Centres de santé,

Structures et services sanitaires, médico-
sociaux et sociaux

4

PROJET DE SANTE A L'INITIATIVE DES ACTEURS DU TERRITOIRE

En réponse aux besoins prioritaires de la
population

5

3 MISSIONS PRIORITAIRES :

Améliorer l'accès aux soins

Organiser des parcours
pluriprofessionnels autour des patients

Développer des action de prévention

6

DISPOSITIF FINANCIER

Financement du FONCTIONNEMENT

Financement FIXE des MISSIONS

Financement VARIABLE des MISSIONS

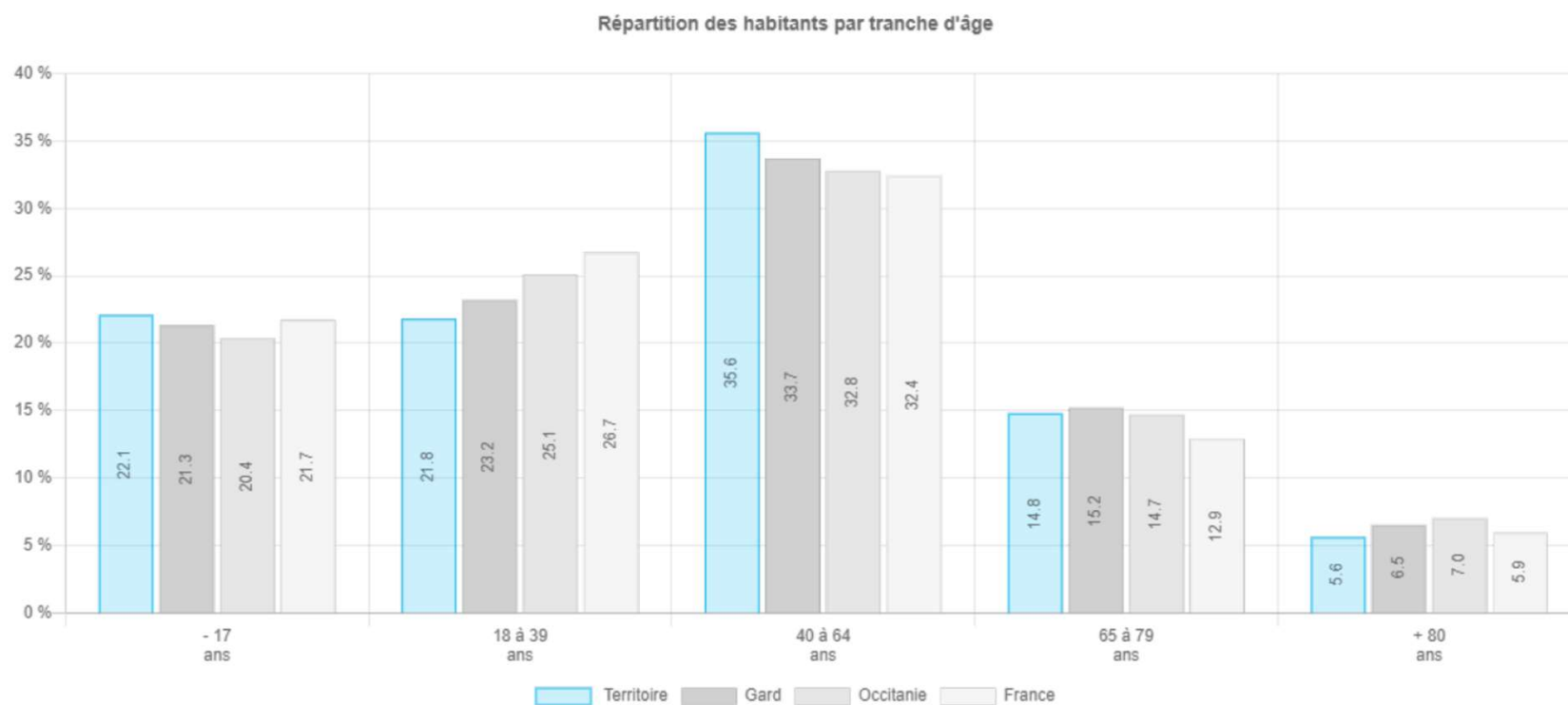


Zoom sur le diagnostic territorial

- Ce qui est attendu, a minima :
 - **Démographie médicale** du territoire;
 - **État de sante** de la population du territoire;
 - **Infrastructures** de santé existantes et **parcours de santé** déjà mis en place dans le territoire de la future CPTS
 - **Liens** entre la **ville** et l'**Hôpital**
 - Organisation des **urgences** et des **soins non programmés** sur le territoire.
 - Données sur l'**accès aux soins** et à une couverture de santé de base, et l'accès à un **médecin traitant**

Zoom sur le diagnostic territorial

- 73 communes
 - 105 452 habitants
 - Taille 3
 - 80% de patients « consommateurs » de 17 ans et plus



Données INSEE (MAJ 2019 - Recensement 2016)

A noter : Existence de communes en chevauchement ou avec un projet de CPTS voisin

Source <http://rezonecpts.ameli.fr>

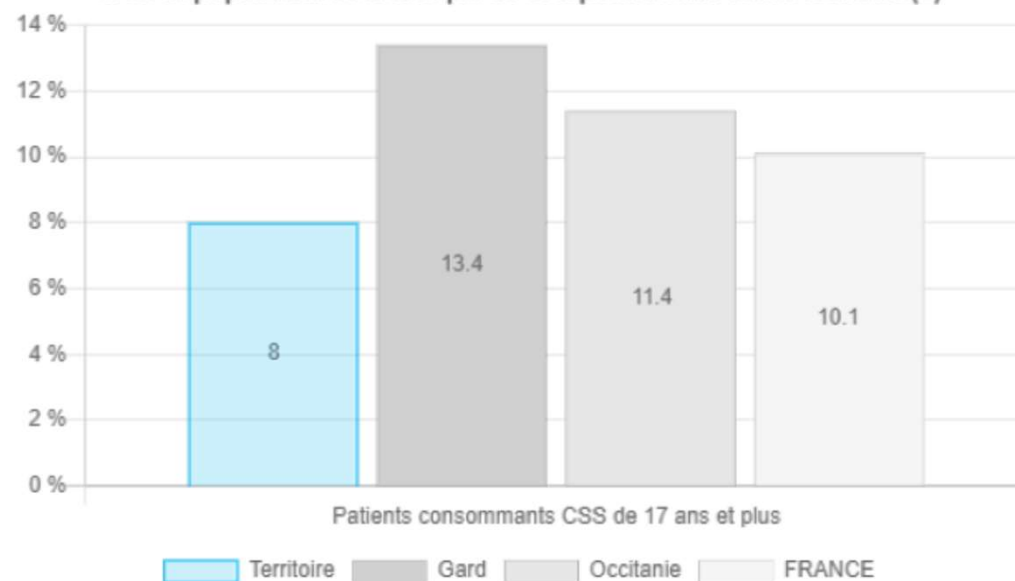
Zoom sur le diagnostic territorial

% Population exonérée au titre d'une ALD(1)



La population en ALD est légèrement plus faible que sur la région

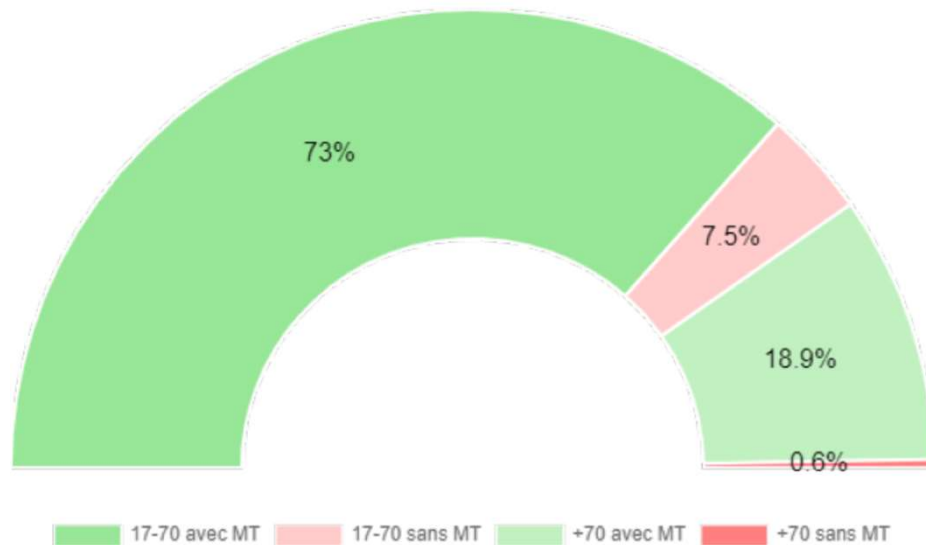
% de la population couverte par la Complémentaire santé solidaire(2)



Le territoire est beaucoup moins marqué par la précarité qu'ailleurs

Zoom sur le diagnostic territorial

Médecin traitant répartition des 17 ans et plus



- *Le nombre de patients de 17 ans et plus sans MT (8,1%) est plus favorable qu'ailleurs (entre 9 et 10 % sur le département, la région ou la France)*
- *En revanche, le nombre de patients en ALD sans MT (environ 500) serait légèrement au-dessus*

Zoom sur le diagnostic territorial

Passages aux urgences non suivis d'hospitalisation

Part de passages aux urgences non suivis d'une hospitalisation rapporté aux patients consommateurs calculé à partir du forfait ATU

Territoire	Taux			Différence territoire et		
	Dép.	Rég.	Fr.	Dép.	Rég.	Fr.
16.6% 14 202 pat.	21.7%	21.2%	22.1%	-5.1	-4.6	-5.5

source ATIH (Année 2018)

- *Le nombre de passages aux urgences est plus limité qu'ailleurs*

Admissions directes en service médecine

Part des admissions directes en service médecine à la demande d'un médecin de ville sur le nombre d'hospitalisations dans ces services

Territoire	Taux			Différence territoire et		
	Dép.	Rég.	Fr.	Dép.	Rég.	Fr.
55.2% 2 211 pat.	51.7%	50%	41.5%	3.5	5.2	13.7

- *Les admissions directes sont corrélativement plus élevées*

➤ *Meilleure continuité des soins et meilleure régulation ?*

Zoom sur le diagnostic territorial

- Prévalence des pathologies dans la population consommande

Cibler les prévalences	Taux de prévalence			
	Ter.	Dép.	Rég.	Fr.
Pathologies Patients consommateurs				
Top 5 sur le territoire en référence à la liste des Affections de Longue Durée ⁽⁶⁾				
Diabète de type 1 et diabète de type 2	4.7%* 4 924 pat.	5.1%	4.7%	4.9%
Tumeur maligne, affection maligne du tissu lymphatique ou hématopoïétique	3.7%* 3 958 pat.	3.9%	3.9%	3.8%
Maladie coronaire	2.5%* 2 656 pat.	2.6%	2.6%	2.2%
Affections psychiatriques de longue durée	2.3%* 2 448 pat.	3%	2.8%	2.4%
Insuf. Cardiaque grave, tr. du rythme graves, cardiop. valvulaires graves, cardiop. congénitales graves	2.1%* 2 183 pat.	2.4%	2.4%	2.2%

Zoom sur le diagnostic territorial

• Prévention

➤ Quelques résultats

Polymédication continue

Territoire		
14.2% 3 137 pat.		
Différence territoire et		
Dép.	Rég.	Fr.
-1.4	-0.4	-1.9

Antibiorésistance

Territoire	Différence territoire et		
	Dép.	Rég.	Fr.
39% 16 938 pat.	-0.2	-1.5	1.8

Antibiorésistance chez les enfants de plus de 4 ans

Territoire	Différence territoire et		
	Dép.	Rég.	Fr.
17.6% 906 pat.	1.1	-0.3	1.4

Dépistage Cancers : Sein

Territoire	Différence territoire et		
	Dép.	Rég.	Fr.
63.9% 11 921 pat.	2.5	0.3	-0.9

Vaccination contre la grippe saisonnière

Territoire	Différence territoire et		
	Dép.	Rég.	Fr.
54.3% 12 876 pat.	-0.1	0.2	-0.1

Dépistage Cancers : Colorectal

Territoire	Différence territoire et		
	Dép.	Rég.	Fr.
23.7% 6 741 pat.	2.3	-2.2	-5

Zoom sur le diagnostic territorial

- Professionnels de santé libéraux

Catégories sélectionnées	Nombre sur le territoire (7)		
	total	+ 60 ans	dont + 65 ans
Spécialités médicales			
Tous les méd. spéc. en méd. générale	92	36	14
Tous les méd. spéc. hors méd. générale	20	9	3
Spécialité Sage femme			
Sage Femme	12	0	0
Spécialités dentaires			
Chirurgien dentaire - Spe. O.D.F.	4	1	0
Chirurgien Dentiste	62	14	3
Auxiliaires médicaux			
Infirmier	317	37	5
Masseur Kinésithérapeute	111	15	5
Orthophoniste	31	4	0
Orthoptiste	8	0	0
Pédicure Podologue	17	1	0
Pharma./Labo.			
Pharmacie	28	-	-
Laboratoire	5	-	-

Zoom sur le diagnostic territorial

- Structures de soins

Structures sélectionnées Entités géographiques	Sur le territoire	Sur les communes
Sanitaires		
Centre hospitalier	0	
Centre hospitalier régional universitaire/régional	0	
Centres de dialyse & Structures alternatives aux centres	0	
Centres de santé dentaires	1	Uzès (1)
Centres de santé infirmiers	0	
Centres de santé médicaux	0	
Centres de santé non typés eCDS-ATIH	1	Sernhac (1)
Centres de santé polyvalents	0	
Clinique	2	Remoulins (2)
Entité du centre hospitalier régional universitaire/régional	0	
Hopital de proximité	1	Uzès (1)
Hospitalisation à domicile	0	
Hôpital d'Instruction des Armées	0	
Maison de Santé Pluriprofessionnelle	1	Remoulins (1)
Soins de suite et de réadaptation	0	
Médico-social		
Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes	13	Uzès (2) Poux (1) Cabrières (1) Meynes (1) Montrin (1) Saint-Quentin-la-Poterie (1) Saint-Chaptes (1) Moussac (1) Fons (1) Saint-Geniès-de-Malgoirès (1) Redessan (1) Aramon (1)
Services de Soins Infirmiers à Domicile	4	Remoulins (1) Uzès (1) Saint-Chaptes (1) Saint-Geniès-de-Malgoirès (1)



Zoom sur les missions prioritaires

- **AMELIORATION DE L'ACCES AUX SOINS**

- **2 SOUS-MISSIONS**

- **Faciliter l'accès à un médecin traitant**

- Recenser les patients à la recherche d'un médecin traitant et analyser leur niveau de priorité : patients vulnérables
 - Mettre en œuvre un dispositif pour leur proposer un médecin traitant parmi les médecins de la CPTS.

- **Améliorer la prise en charge des soins non programmés en ville**

- Mettre en place une organisation permettant la prise en charge le jour-même ou dans les 24 heures d'un patient en situation d'urgence non vitale.
 - Identification des organisations existantes et des éventuelles carences.
 - Créer de la cohérence entre les besoins de santé du territoire identifiés et l'organisation des soins non programmés.



Zoom sur les missions prioritaires

- **ORGANISATION DE PARCOURS PLURI PROFESSIONNELS AUTOUR DU PATIENT**

Objectif : améliorer la prise en charge et le suivi des patients en coordonnant le travail des acteurs de différentes catégories professionnelles.

- La CPTS peut assurer une **gestion coordonnée des parcours** en créant des liens entre les différents professionnels de santé du premier et du second recours ainsi qu'avec les établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux.
- Réduire l'isolement des acteurs de santé dans des situations complexes.
 - Exemple : organiser un parcours en faveur de la prévention des addictions



Zoom sur les missions prioritaires

- **DÉVELOPPEMENT DES ACTIONS TERRITORIALES DE PRÉVENTION**
- Développer des politiques de santé publique et de prévention dans une dimension de prise en charge pluri professionnelle sur son territoire.
- Les actions de prévention sont définies collectivement par les membres de la CPTS, en lien avec les besoins de santé du territoire identifiés par le diagnostic territorial.
- © Par exemple : prévention de la perte d'autonomie, promotion de la vaccination, prévention de l'obésité, des violences intrafamiliales, etc.

Zoom sur les missions prioritaires

Calendrier de mise en place des missions



La CPTS : un bénéfice partagé Patient-Professionnel-Territoire

Participer à la construction de parcours et d'actions sur des sujets qui vous intéressent (et que vous ne pouvez pas mettre en place seul(e))

Actions communes

Améliorer l'attractivité et la dynamique du territoire

Réseau

Faire reconnaître vos compétences et en développer de nouvelles

Dimension territoriale

Mieux connaître les acteurs de votre territoire d'exercice

Faciliter la continuité des soins pour vos patients (pendant vos congés, vos formations, en anticipation de votre cessation d'activité..)

Meilleures conditions
d'exercice

Ne plus faire face seul(e) aux situations complexes

Continuer à bénéficier à l'horizon 2022 des rémunérations conventionnelles directement liées à un exercice coordonné



ET MAINTENANT... COMMENT POURSUIVRE ET AGIR ?

- Identification des PS volontaires
- Elaboration du projet de santé
 - Réflexion en ateliers
- Définition du calendrier :
 - Dépôt du dossier avant la fin de l'année

ET MAINTENANT... COMMENT POURSUIVRE ET AGIR ?



- **Votre avis nous intéresse :**

A la vue de ces données et de nos échanges et en vous appuyant sur notre expérience de terrain, pouvez vous réfléchir et répondre à deux questions par retour de mail dans la semaine :

- **-Pouvez vous décrire une ou des difficultés de prise en charge ou d'accompagnement de patients qui vous viennent à l'esprit ?**
- **-En quoi un exercice coordonné au sein de notre territoire formalisé par des parcours de soins pourrait faciliter la prise en charge en amenant un plus pour votre confort d'exercice et, in fine, un bonus pour le patient?**

Un peu
d'humour
pour finir...

